



## demission sans respect du preavis

Par **expat30**, le **01/02/2012 à 10:47**

Bonjour,

je travaille en expatriation pour une société française,avec qui j'avais un cdi qui a été rompu d'un commun accord afin de me mettre sous contrat international avec une de leurs filiales aux émirats arabe unis . mais après tout juste un mois sur ce nouveau contrat un probleme familiale m'oblige a rester en france , j'ai donc donner ma demission en demandant a ne pas honorer le preavis de trois mois comme indiquer sur le contrat . mon employeur a refusé . quel solution s'offre a moi, ou qu'est ce que je risque si je ne respecte pas le preavis ? mon contrat n'etant pas de droit francais mais de droit des emirat arabe uni , par contre moi je suis francais

Par **P.M.**, le **01/02/2012 à 12:00**

Bonjour,

Je ne connais pas le Droit du Travail des Emirats mais il faudrait savoir s'il y a une période d'essai malgré votre CDI précédent...

Par **expat30**, le **01/02/2012 à 13:28**

non je ne crois pas qu'il y a une clause qui parle d'une periode d'essai

Par **P.M.**, le **01/02/2012 à 13:52**

Il faudrait vérifier sinon, il faudrait aussi savoir si la législation locale ne prévoit pas un délai de préavis moindre en cas de démission...